

Compte-rendu réunion du conseil de quartier périphérique

Du 13/12/2016

Présents : Mairie :Florence Galzin, Régis Plisson, Françoise Venon, Eric Meunier, Pascale Discours, Frédéric Boisjibault

Excusés : Robert Dubois, Bernadette Rousseau

Conseillers de quartier : René Moreau, Christiane Kerloch, Claude Dhuisme, André Echard, Joel Vindreau, Francis Deshoulières, Serge Ingelaere, Monique Terrier, Pascale Pariche, Jack Vanel, Josette Terrier, Jean-Claude Béruiet

Excusés : Daniel Serre, Didier Chaussard

Mme le Maire prend la parole et nous lit le dernier arrêté municipal concernant le bruit occasionné par les engins à moteur thermique ou électrique utilisés pour le jardinage ou le bricolage.

Il est autorisé de procéder à des travaux de bricolage ou de jardinage par l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche de 9h00 à 12h00

- Une discussion est abordée concernant les tarifs du SICTOM pour la CC des Loges. Une décision sera prise lors du prochain conseil communautaire.

- Fibre optique : les travaux ont commencé. Les opérateurs demanderont le raccordement à la fibre . Au 2eme trimestre 2017 les opérateurs feront leurs propositions.

- Intermarché Centre ville : il y aurait deux opérateurs privés et une société de travaux publics. Dépôt du permis de construire en 2017. Il y a négociations avec les Bâtiments de France. Une surface commerciale de 300m2 est prévue. Fin des travaux 2019.

- Entre la rue de la Vrillère et la rue de Lattre de Tassigny sera mis en place un rond-point ce qui facilitera la circulation

- Aménagement de la place du port : Recherche d'un maître d'œuvre. Aucune option n'a été arrêtée. La dernière proposition du conseil de quartier sera présentée au maître d'œuvre. Il faut de plus prévoir le passage des engins agricoles.
- Les quais et les gardes corps se dégradant, il serait bon de valoriser cet espace. Il faut favoriser un lieu convivial et tranquille.
- M .Régis Plisson nous présente le projet d'assainissement rue des Moussières. Au passage de la caméra dans les canalisations existantes il a été constaté une dégradation d'une partie. Celle-ci sera refaite lors des travaux. Il reste à voir le problème des différents niveaux des habitations et celui de la canalisation. L'appel d'offre complet sera effectué fin du mois. L'assainissement dans cette rue prendra de nombreux mois en 2017.
- Train : A discuter l'aménagement de la gare. Qui le prend en charge la Ville ou la Région ?
- Avenue du Gâtinais : le passage à niveau sera ouvert et il y sera aménagé deux ronds-points. Il reste le problème d'aménagement des abords.
- Rue du Maréchal Leclerc il sera aménagé un passage sous la voie ferrée. La circulation s'effectuera de façon alternée.
- Venelles : Il est demandé où en est la proposition faite par le conseil de quartier. Attente de Mme le Maire pour les parcourir.
- Aménagement de la rue du Port qui est départementale : Il faut envisager de déplacer le Stop.
- Stationnement Grande rue du Port : Certains automobilistes se garent en dehors des places prévues ce qui occasionne quelques difficultés de circulation .
- Rue de l'Abreuvoir : Il sera installé une plaque, rue réservée aux riverains.
- Rue du Mont aux Prêtres : il est demandé la mise en place de bandes jaunes à l'entrée de celle-ci côté Croix de pierre.
- Rue Basile Baudin : Il est constaté un stationnement anarchique.
- Place de la nouvelle Halle : Il est demandé au nord de celle-ci la mise en place au sol d'une ligne médiane. Les automobilistes se rendant rue Baad-Lasphe serrent à gauche près de la halle au risque de collision avec un véhicule venant de la rue Abadie par la rue St Martial.
- Il est signalé que des poubelles traînent depuis 4 semaines Bd de Verdun face à l'ancienne gendarmerie.
- Bd de Verdun : Il est demandé qu'après élagage les débris soient ramassés. Il est aussi demandé le ramassage des feuilles. En réponse Il sera demandé au conseil départemental de le faire.

- M. Chaussard propose que l'éclairage public soit éteint dès 23 heures. M. Plisson a proposé l'extinction de minuit à 5h.

- Il est proposé de regarder le règlement intérieur des conseils de quartier concernant les personnes qui ne viennent plus.

Il est proposé de radier du conseil de quartier les membres qui n'ont assisté à aucune réunion dans l'année et ne se sont jamais excusés.

Fin de la réunion 21H